



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/416
8 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 72 d) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA
RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale deux rapports concernant l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement : l'un établi par le Directeur de cet organisme et relatif aux activités (voir annexe I), l'autre émanant du Conseil d'administration (voir annexe II).

* A/50/150.

ANNEXE I

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour
la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES	3 - 7	3
III. ACTIVITÉS EN COURS	8 - 51	4
A. Non-prolifération	9 - 18	4
B. Désarmement et règlement des conflits	19 - 26	6
C. Questions de sécurité régionale	27 - 37	7
D. La lettre de l'UNIDIR	38 - 40	9
E. Programme de bourses et de stages	41 - 46	10
F. Base de données informatisées pour l'information et la documentation	47 - 51	11
IV. PROJETS ACHEVÉS	52 - 56	12
A. Politiques nucléaires en Asie du Nord-Est	52	12
B. Relations transatlantiques et sécurité internationale	53	12
C. Élimination et interdiction des armes chimiques	54	12
D. Système avancé de poursuite sol-espace	55	12
E. Double usage des satellites	56	13
V. PUBLICATIONS	57 - 59	13
VI. RELATIONS EXTÉRIEURES	60 - 61	15
VII. CONCLUSION	62 - 64	15

I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un organisme de recherche autonome créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 et chargé d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et la sécurité internationale.

2. Le présent rapport est présenté en application des résolutions 39/148 H (par. 6), du 17 décembre 1984, et 45/62 G (par. 6), du 4 décembre 1990 de l'Assemblée générale, qui a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de cet organisme. L'exposé porte sur la période juillet 1994-juin 1995 (les rapports précédents ont été publiés sous les cotes A/38/475, annexe; A/39/553, annexe; A/40/725, annexe; A/41/676, annexe; A/42/607, annexe; A/43/686, annexe; A/44/421, annexe; A/45/392, annexe; A/46/334, annexe; A/47/345, annexe; A/48/270, annexe; et A/49/329, annexe).

II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES

3. Pour assurer l'exécution des projets prévus dans son programme de recherche approuvé, l'Institut utilise largement les contrats à court terme et fait appel aux services ou à la collaboration d'experts indépendants ou d'organismes de recherche. Il se met en rapport avec ces derniers lorsqu'il les juge qualifiés pour participer à ses activités de recherche, délimite le cadre des travaux et revoit les documents produits avant qu'ils ne soient publiés et diffusés. Des groupes d'experts sont constitués afin que les études soient réalisées suivant une démarche pluridisciplinaire en tenant compte des différents courants de pensée. Dans un souci de coordination, d'économie et d'efficacité, les services de l'ONU sont pleinement mis à profit.

4. Ce système permet à l'Institut de s'assurer les services d'experts reconnus, appartenant ou non aux Nations Unies, et de multiplier ses contacts avec d'autres organismes de recherche et des spécialistes partout dans le monde, conformément à l'article II.3 de son statut, qui stipule que l'Institut doit être "organisé de façon à assurer une participation sur une base politique et géographique équitable".

5. Si l'on veut que les travaux de l'UNIDIR soient plus productifs et que l'Institut puisse effectuer lui-même les travaux qui sont pour l'instant sous-traités à l'extérieur, il faudra renforcer les effectifs permanents à Genève. En effet, s'il est vrai que ce personnel doit être restreint, les effectifs actuels restent insuffisants pour un organisme de ce type. L'Institut s'emploie à réunir les fonds nécessaires; le programme de désarmement et de règlement des conflits, mis en place grâce à l'affectation de personnel supplémentaire à Genève, est un pas dans cette direction.

6. Les contributions volontaires d'États et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Celui-ci reçoit aussi, conformément à son statut, une subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU pour financer le poste de directeur et ses autres dépenses de personnel.

7. Au cours de la période considérée, les pays ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont utilisées pour financer son programme de travail pour 1995 : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Suisse. Les fondations suivantes ont aussi fait des dons à l'UNIDIR : Ford Foundation, MacArthur Foundation, Winston Foundation, United States Institute for Peace. La liste des pays donateurs s'est allongée, mais l'augmentation du budget de l'UNIDIR est également due dans une large mesure à l'appui croissant des fondations. L'Institut remercie ces pays et fondations de leurs contributions.

III. ACTIVITÉS EN COURS

8. Le programme de recherche adopté par le Conseil d'administration à sa réunion de juin 1994 comportait trois grands thèmes – études sur la non-prolifération, désarmement et règlement des conflits, questions de sécurité régionale – et l'Institut concentre actuellement ses ressources sur les activités correspondantes.

A. Non-prolifération

9. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – signé le 1er juillet 1968, en vigueur depuis 1970 et prorogé pour une durée indéfinie en 1995 – a marqué un compromis entre les États dotés de l'arme nucléaire et les autres. Le débat tourne toujours autour de la distinction entre les deux catégories. Mais la question prend aujourd'hui une autre dimension : les pays sont de plus en plus nombreux à vouloir éviter toute nouvelle prolifération des armes nucléaires, comme en témoigne la liste des parties au TNP, qui réunit près de 180 États. De même, en ce qui concerne le problème du vol et de la contrebande nucléaires, il est également de l'intérêt de tous d'empêcher toute transaction illicite de matières fissiles. D'autre part, l'ONU, première garante de l'intérêt général, fonctionne mieux que durant la guerre froide. Pour l'Institut, cette défense de l'intérêt général suppose d'accorder une attention particulière à la sélection et à la réalisation des études sur la non-prolifération.

10. L'UNIDIR a organisé, le 24 août 1994, en collaboration avec un groupement britannique, Oxford Research Group, un colloque sur l'avenir du régime de non-prolifération nucléaire. Les participants à cette réunion ont contribué à l'élaboration d'un numéro double de la Lettre de l'UNIDIR consacré à la Conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (No 26/27, juin/septembre 1994).

11. L'article VI du TNP oblige les parties "à poursuivre de bonne foi des négociations sur les mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée...". On a toujours considéré que cette obligation portait sur trois mesures : une interdiction complète des essais nucléaires; un arrêt de la production de matières fissiles à des fins

d'armement; et des garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires.

12. S'agissant de la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'UNIDIR a publié une étude sur la surveillance à partir de l'espace (No 32, 1994). Bien que la surveillance par satellite ne fasse pas partie des principales techniques et procédures de vérification en cours de négociation, elle pourrait jouer un rôle dans les années à venir car elle présente des avantages que n'offriront jamais la surveillance sismique et d'autres méthodes : elle permet en effet de donner l'alerte assez tôt et les milieux diplomatique et politique ont une chance d'arrêter les essais souterrains en préparation.

13. Au début de 1995, la Conférence du désarmement a décidé d'un cadre de négociation en vue d'une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes (en constatant que, pour l'instant, il y avait désaccord sur la question des stocks). Un document de l'UNIDIR présente les divers éléments de la proposition et les problèmes qui se posent (No 31, 1994).

14. L'UNIDIR reste prêt à apporter sa contribution sur la question des garanties de sécurité si elle est abordée.

15. Peut-on fixer des règles pour endiguer la prolifération sans pour autant réglementer la possession d'armes nucléaires? Ce que l'on a pu constater jusqu'à présent ne permet pas de répondre clairement à cette question. Toutefois, il sera toujours difficile de soutenir que ce qui est bon pour quelques-uns ne peut être qu'inutile ou nuisible pour tous les autres. Il est certain que l'application de l'article VI du TNP, qui oblige toutes les parties à oeuvrer pour l'élimination des armes nucléaires, reste primordiale. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a publié une analyse "The CTBT and Beyond", (No 30, 1994), sur les modalités d'un désarmement nucléaire qui irait plus loin que le Traité (START II) sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs.

16. Alors que les activités nucléaires à fins militaires ont diminué, et maintenant que les contrôles stricts et la discipline qu'imposait la guerre froide ont disparu, de nouveaux problèmes – l'exode des experts militaires et le vol de matériel nucléaire – ont surgi, qui se sont encore aggravés depuis l'effondrement de l'Union soviétique. Cette situation nouvelle n'a pas grand chose de commun avec celle qui avait abouti au compromis entre les pays qui possèdent l'arme nucléaire et ceux qui ne la possèdent pas. Il est de l'intérêt de tous de se prémunir contre le vol, la contrebande et l'anarchie dans le domaine nucléaire et d'y faire échec lorsqu'ils se produisent effectivement. L'Institut a préparé une étude sur l'exode des experts militaires et la contrebande nucléaire dans l'ex-Union soviétique (No 35, 1995, à paraître).

17. L'UNIDIR prépare actuellement, en coopération avec le Centre Mountbatten de l'Université britannique de Southampton et en collaboration avec M. Jayanta Dhanapala, ancien directeur de l'UNIDIR et Président de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 1995 le TNP et la question de sa prorogation, un compte rendu et un bilan de cette conférence.

18. Les analyses de l'UNIDIR concernant la non-prolifération ne portent pas seulement sur des questions nucléaires. Dans le cadre du projet sur le renforcement de la sécurité et la maîtrise des armements au Moyen-Orient, l'Institut étudie les propositions de création d'une zone totalement exempte d'armes de destruction massive dans cette région. Un autre domaine d'activité important est l'élaboration de directives concernant les transferts de techniques à double usage, qui concilient les objectifs du développement et ceux de la sécurité. L'UNIDIR a déjà étudié ces questions et il prévoit de poursuivre ces travaux.

B. Désarmement et règlement des conflits

19. L'UNIDIR a entrepris à l'automne 1994 une importante étude sur l'utilité de désarmer les belligérants et sur les moyens de le faire.

20. Ce projet, axé sur les rapports qui existent entre désarmement et règlement des conflits, consiste à examiner de façon systématique l'aspect désarmement des processus de règlement soutenus par l'ONU ou des organismes régionaux. Il s'agit non seulement de recueillir des données exactes sur les expériences faites jusqu'à ce jour, mais encore de définir de meilleurs concepts et de meilleures politiques pour les actions de sécurité collective, afin de favoriser le désarmement et le règlement des conflits.

21. Le projet se décompose en quatre phases, chacune facilitant le déroulement des suivantes :

a) Élaboration, distribution et interprétation d'un questionnaire sur les pratiques en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de démobilisation lors des opérations de maintien de la paix;

b) Réalisation d'études de cas sur des opérations de paix dans lesquelles le désarmement était un volet important de la mission;

c) Organisation d'une série d'exposés spécialisés, faits par des responsables militaires sur le terrain, et d'ateliers sur des conceptions générales de l'action;

d) Publication de documents directifs sur des questions de fond concernant les rapports qui existent entre le désarmement lors d'opérations de maintien de la paix et la gestion et le règlement définitif des conflits.

22. La première phase du projet a consisté à élaborer un questionnaire. Des responsables civils et militaires argentins, autrichiens, américains, français et suédois se sont réunis les 23 et 24 novembre 1994 à Genève pour aider à ce travail. Le questionnaire a été imprimé en anglais et en français et 2 000 exemplaires ont été distribués à 30 pays. Les informations recueillies sont actuellement consignées dans une base de données que les utilisateurs extérieurs pourront facilement consulter.

23. Un petit groupe d'officiers ayant l'expérience des opérations de maintien de la paix a aidé le personnel attaché au projet à analyser les résultats du questionnaire. L'Afrique du Sud, l'Argentine et la Finlande ont prêté les

services de ces spécialistes pendant quatre mois chacune. Les Gouvernements américain, néerlandais et britannique ont eux aussi mis des experts militaires à la disposition de l'UNIDIR.

24. Les études de cas concernent la FORPRONU (ex-Yougoslavie), l'ONUSOM et l'UNITAF (Somalie), l'UNAVEM (Angola), l'APRONUC (Cambodge), l'ONUSAL (El Salvador), l'ONUCA (Amérique centrale), le GANUPT (Namibie), l'ONUMOZ (Mozambique), les opérations au Libéria et en Haïti et l'opération du Commonwealth en Rhodésie menée en 1979. Chaque étude est réalisée par un jeune chercheur sous la direction d'une personne extérieure et d'un agent de projet. Les chercheurs sont des étudiants en dernière année de doctorat ou des cadres en début de carrière et le projet comprend donc un volet formation. Les études, qui consistent à analyser en détail les divers aspects du désarmement dans les opérations de maintien de la paix, seront publiées par l'UNIDIR.

25. Un certain nombre d'ateliers seront aussi organisés. Au cours de la période considérée s'est tenu à Genève les 7 et 8 novembre 1994 un atelier où on a étudié le marché des armes légères et les caractéristiques des conflits internes et discuté des moyens de contrôler et de limiter la circulation de ces armes vers les zones de conflit. L'UNIDIR a publié, en collaboration avec le Centre pour les affaires de désarmement, à New York, une étude sur le sujet (No 34, 1995). Deux autres ateliers se tiendront en Finlande et à Malte dans la seconde moitié de 1995.

26. L'étape suivante du projet consistera en une série d'analyses sur la question des armes légères et le conflit interne en Afrique australe; les divergences entre les conceptions nationales sur le maintien de la paix, l'imposition de la paix et la "zone grise" intermédiaire; la formation des Casques bleus aux opérations de désarmement; le désarmement librement consenti ou imposé; la spécificité des mandats et l'aspect information et renseignement du désarmement dans le cadre des opérations de paix. Les divers apports au projet (le questionnaire, les études de cas, les ateliers, les analyses et la base de données) serviront tous à rédiger un ensemble de documents directifs.

C. Questions de sécurité régionale

27. Actuellement, le principal projet de l'Institut en matière de sécurité régionale est consacré au renforcement de la confiance et à la maîtrise des armements au Moyen-Orient. Initialement, il était prévu que ces activités, qui ont été lancées au milieu de l'année 1994, dureraient deux ans.

28. Le projet est axé sur les principes de la stratégie commune de sécurité. Cette notion de stratégie commune, définie dans les années 90 devant la nouvelle situation née de la fin de la guerre froide, met davantage l'accent sur la prévention des situations conflictuelles que sur les mesures à prendre face à une menace effective, d'où l'importance du renforcement de la confiance. Sur le plan militaire, la coopération repose sur l'adhésion active des États au principe selon lequel la défense du territoire national doit être le seul objectif militaire d'un pays, toute projection de puissance devant être subordonnée aux impératifs du consensus international. Il existe donc une étroite relation entre la stratégie commune de sécurité et la défense non offensive. Enfin, une telle stratégie ne serait pas complète si elle ne

comprenait pas des mesures de sécurité collective comme ultime recours en cas d'agression.

29. Le projet a commencé avec une série d'études générales exposant les conditions particulières, les problèmes et les conflits qui existent dans la région et qui militent pour l'instauration de mesures de confiance et de sécurité et la maîtrise des arsenaux. Certaines analyses portent sur la manière dont les menaces à la sécurité nationale sont perçues par Israël et par ses voisins et des études analogues sont en préparation pour les pays d'Afrique du Nord et du Golfe. Un atelier a été tenu à Antalya (Turquie) en novembre 1994 pour examiner un certain nombre de documents provisoires et, le cas échéant, les rectifier.

30. Les relations entre États, régimes et acteurs locaux au Moyen-Orient font l'objet d'une autre étude. Celle-ci a pour objectif d'examiner les meilleurs moyens d'intégrer les mesures de confiance et de sécurité dans les politiques nationales. L'analyse de la manière dont les menaces à la sécurité nationale sont perçues par les pays indique clairement que certains d'entre eux sont avant tout préoccupés par les tensions intérieures que peuvent créer les conditions socio-économiques, les questions de nationalité ou d'ethnicité ou les dissensions politiques.

31. La troisième étude entreprise dans le cadre du projet est une compilation des accords et instruments internationaux ayant trait aux mesures de confiance et de sécurité et à la maîtrise des armements au Moyen-Orient, y compris la limitation des transferts d'armes vers cette région. L'inventaire comprend les accords entre États, les instruments s'appliquant à la région mais adoptés individuellement sur le plan multilatéral par des États qui ne font pas partie de celle-ci, et les régimes internationaux applicables au Moyen-Orient.

32. Pour être efficace, un système de sécurité régionale doit se fonder sur un ensemble de principes reconnus et durables. Le projet comprend donc une étude des principes qui régissent les relations internationales au Moyen-Orient. Afin de suivre au plus près l'actualité, on tient compte des travaux du Groupe de travail multilatéral sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale, constitué dans le cadre de la Conférence de paix de Madrid, les principes à la base du projet devant être conformes à ceux définis par le Groupe de travail ou dans le cadre du processus de paix.

33. Une autre question d'importance capitale est la délimitation géographique du Moyen-Orient. Pendant longtemps, on a retenu différentes définitions, en fonction de l'objectif poursuivi. En principe, une zone exempte d'armes de destruction massive devrait couvrir un vaste secteur s'étendant de l'Iran à l'est aux pays d'Afrique du Nord à l'ouest. On examine dans une étude la question de la délimitation géographique et les possibilités qui peuvent être envisagées du point de vue de la maîtrise des armements. Parallèlement, on étudie les mesures particulières pouvant intéresser des groupes plus restreints de pays. Les mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité et à maîtriser les armements doivent dans la pratique être adaptées aux différents groupes qu'elles concernent.

34. Un atelier a été organisé à Genève les 26 et 27 mai 1995 afin d'examiner un projet de document relatif à l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Des participants venus de cette région et d'ailleurs ainsi que des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ont pris la parole. Le document révisé sera publié en tant que rapport de l'Institut à l'automne 1995.

35. En Europe, les États neutres et les États non alignés ont adopté des stratégies de défense non offensive bien avant que cette notion n'apparaisse et soit débattue dans le cadre des alliances conclues dans les années 80. Ils n'ont guère pâti d'un système où le rapport de forces ne leur était pas favorable. Au Moyen-Orient, il existera pendant longtemps encore de profondes et multiples disparités entre les forces militaires et les ressources respectives. Pour les États les plus faibles, la meilleure stratégie sera sans doute une stratégie de dissuasion par interdiction, conçue exclusivement pour la défense du territoire national et consistant à faire payer le prix fort à l'agresseur éventuel. En ce qui concerne les États les plus puissants, l'adoption de stratégies de défense moins offensives pourrait contribuer à la stabilité, et par la même, servir les intérêts communs. En collaboration avec le réseau de défense non offensive géré par le Centre de recherche sur les conflits et la paix de l'Université de Copenhague, l'Institut étudie actuellement les conditions et modalités de restructuration des stratégies de défense en vue de l'instauration d'un système de défense non offensif dans la région.

36. Les mesures visant à renforcer la confiance peuvent être entreprises aux échelons régional et sous-régional. L'Institut suit les travaux faits dans ce domaine par le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale au Moyen-Orient et se propose de son côté d'examiner quelques mesures possibles. Il organisera dans le courant de l'automne 1995, au Centre des Émirats pour la recherche et les études stratégiques, à Abu Dhabi, un atelier qui traitera de la manière dont sont perçues les menaces à la sécurité, des mesures de confiance et de la maîtrise des armements.

37. Dans le cadre du projet, l'Institut a créé un groupe d'une vingtaine d'experts venant pour la plupart du Moyen-Orient. Ces spécialistes ont tenu leur première réunion à Malte en avril 1994 et la deuxième réunion à Antalya (Turquie), parallèlement à l'atelier organisé en novembre 1994 pour examiner la manière dont sont perçues les menaces à la sécurité (voir ci-dessus, par. 29); la troisième réunion se tiendra à Lund (Suède) du 1er au 8 juin 1995 et la quatrième et dernière réunion en Espagne au début de 1996.

D. La lettre de l'UNIDIR

38. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie, cette revue étant un moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche sur le désarmement, la sécurité internationale et d'autres domaines connexes, et de même qu'une source d'information.

39. Le numéro 25 de la Lettre, consacré aux Travaux de recherche en Europe de l'Est et dans les nouveaux États indépendants et publié à l'occasion de la

Conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité qui a eu lieu à Zurich en avril 1994, a été suivi d'un numéro double (No 26/27) traitant de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP tenue par les États parties en 1995.

40. Le prochain numéro (No 28/29) est consacré à la question des mines terrestres antipersonnel, qui sera au centre des débats de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui doit se tenir en 1995. Avec une aide des Pays-Bas, un numéro double sur ce sujet d'actualité a été publié en vue de la Réunion internationale sur le déminage, organisée au Palais des Nations à Genève du 5 au 7 juillet 1995, et de la Conférence d'examen, qui aura lieu à Vienne du 25 septembre au 13 octobre 1995.

E. Programme de bourses et de stages

41. Le programme ordinaire de bourse de l'Institut permet à des spécialistes venus de pays en développement de faire à l'Institut à Genève des recherches sur les questions de désarmement et de sécurité. Les travaux des boursiers sont intégrés dans les projets en cours et représentent une importante contribution aux activités de l'UNIDIR.

42. En 1994-1995, deux chercheurs ont travaillé sur le projet relatif au Moyen-Orient : M. Abdulhay Sayed (République arabe syrienne), qui a établi le document relatif à la manière dont les menaces à la paix sont perçues dans son pays, et a participé aux échanges d'Antalya, et M. Mustafa Kibaroglu (Turquie), qui a étudié dans quelle mesure l'expérience acquise par la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et l'organisme argentin-brésilien de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC) pourrait s'appliquer à la vérification d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et qui a participé à la réunion du Groupe d'experts à Lund (Suède).

43. Cinq boursiers – M. Clement Adibe (Nigéria), M. Marcos Mendiburu (Argentine), Mme Jullyette Ukabaiala (Nigéria), M. Wang Jianwei (Chine) et M. Paulo Wrobel (Brésil) – ont entrepris des études de cas dans le cadre du projet relatif au désarmement et au règlement des conflits. Deux autres jeunes chercheurs, Mme Barbara Ekwall (Suisse) et M. Jeremy Ginifer (Royaume-Uni) ont eux aussi travaillé, pendant quatre mois chacun, à des études de cas se rapportant à ce projet.

44. Outre les chercheurs bénéficiaires des bourses réservées aux pays en développement, l'Institut a accueilli, en septembre 1994, Mme Helen Leigh Phippard (Royaume-Uni) qui participait alors à la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP et qui continue de travailler sur des questions ayant trait à cette conférence pour le compte de l'Institut lui-même. Ce dernier a également accueilli d'octobre 1994 à avril 1995 Mme Astrid Forland (Norvège), qui fait une thèse sur l'histoire des utilisations civiles et militaires de l'énergie nucléaire.

45. M. Christian Glatzl (Autriche) est devenu en février 1994, pour un an, expert associé au projet concernant le Moyen-Orient. Mme Claudia Querner

(Autriche) est attachée à ce projet depuis avril 1995, également pour un an, en tant qu'administrateur auxiliaire.

46. Enfin, l'Institut a accueilli plusieurs chercheurs et stagiaires venus d'Argentine, du Canada, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de Russie et de la Suisse.

F. Base de données informatisées pour l'information et la documentation

47. L'Institut poursuit la mise en place de son service informatisé d'information et de documentation avec quatre objectifs : i) extension et amélioration de ses capacités informatiques (matériels et logiciels); ii) raccordement à des bases de données; iii) coopération avec des organismes du monde entier; et iv) publication d'une nouvelle version du Repertory of Disarmament Research.

48. L'Institut a acheté plusieurs ordinateurs et mis en place un réseau local qui facilite le travail de son personnel et des boursiers. Cela facilite aussi, sur le plan technique, la préparation de ses publications et des documents de conférence. En outre, il a apporté une innovation importante en entreprenant de communiquer à la communauté internationale des données par courrier électronique : depuis mars 1995, des informations sur ses activités présentes et futures peuvent être obtenues sur le réseau Internet. Sa base de données sur les recherches, DATARIS, est déjà accessible sur serveur; deux autres bases – DATAgreements, pour les accords et les projets de traités concernant la sécurité internationale et KEEPeaceDATA, relative aux opérations de maintien de la paix – le seront sans doute dans le courant de l'année 1995.

49. L'Institut a renforcé sa coopération avec diverses institutions et organisations partout dans le monde, offrant à la recherche sur la sécurité et le désarmement ses compétences en matière de collecte d'informations et de services informatiques spécialisés. Il a notamment signé avec la Suisse un accord concernant le suivi de la Conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité, tenue à Zurich en avril 1994. Par ailleurs, il participe activement aux réunions annuelles du Groupe de travail européen sur l'information et la documentation, dont l'objectif est d'améliorer la compatibilité des données informatisées des différents organismes européens intéressés.

50. Une nouvelle édition du Repertory of Disarmament Research est en préparation. La plupart des informations contenues dans cette publication seront accessibles sur serveur, mais malheureusement de nombreux organismes et particuliers n'ont ni les connaissances ni les ressources financières nécessaires pour tirer profit des autoroutes de l'information.

51. Le système informatique de l'Institut a été conçu de façon à n'exiger pour son développement que des changements relativement mineurs – par exemple, de nouveaux logiciels et des appareils plus puissants – qui permettent de garder le système actuel et d'utiliser les éléments que l'on peut se procurer couramment.

IV. PROJETS ACHEVÉS

A. Politiques nucléaires en Asie du Nord-Est

52. L'UNIDIR a organisé du 25 au 27 mai 1994 à Séoul une conférence régionale sur les politiques nucléaires en Asie du Nord-Est. Les propositions tendant à faire de la région une zone exempte d'armes nucléaires reflètent dans leur essence les principaux aspects du problème — la situation dans la péninsule coréenne, l'armement nucléaire de la Chine, l'accumulation de plutonium dans la région; l'avenir de la flotte russe équipée de missiles balistiques sous-marine; et l'immersion en mer de déchets radioactifs. La Conférence a examiné l'imbrication entre les mesures prises à l'échelle mondiale et celles qui le sont à l'échelle régionale, afin de définir des moyens d'en renforcer l'efficacité et la complémentarité. Les documents présentés et des extraits des débats seront publiés dans un rapport de l'Institut.

B. Relations transatlantiques et sécurité internationale

53. Une conférence internationale consacrée à cette question a été organisée à Caen (France) du 22 au 23 septembre 1994. Une quarantaine de diplomates et d'experts venus de 12 pays y ont pris part. Les principales questions abordées étaient l'évolution des relations entre les États-Unis et l'Europe, l'identité européenne dans le domaine de la sécurité, l'avenir de l'OTAN et des organisations européennes et les relations transatlantiques dans le domaine de la technologie. L'UNIDIR publiera un rapport reproduisant les documents présentés et résumant les débats.

C. Élimination et interdiction des armes chimiques

54. En collaboration avec l'Académie de droit international de La Haye et la Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'UNIDIR a organisé du 23 au 25 novembre 1994 à La Haye un atelier consacré à la Convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, considérée comme une percée dans le domaine du désarmement multilatéral. Une quarantaine d'universitaires, d'experts et de diplomates ont pris part aux discussions, qui portaient essentiellement sur les problèmes suscités par l'entrée en vigueur et l'application de cette convention et les perspectives ouvertes. Parmi les questions plus spécifiques qui ont été abordées, on a traité des mesures à prendre par les États parties, des aspects institutionnels et des moyens de garantir l'observation de la Convention (par la vérification et des mesures en cas de manquement aux obligations). Les actes de la réunion seront publiés par l'Académie de droit international de La Haye.

D. Système avancé de poursuite sol-espace

55. Ce projet, qui porte sur les aspects techniques, financiers, juridiques et politiques des mesures de confiance et de sécurité concernant l'espace, appelle l'attention sur les moyens dont dispose la communauté internationale pour améliorer la sécurité et la sûreté des activités menées dans ce milieu, notamment la création du réseau international de surveillance spatiale à partir de la terre, ESMON. Un tel dispositif pourrait contribuer à la transparence dans ces activités et éviter les surprises, et également stimuler la coopération

entre les pays qui ont accès à l'espace et les bénéficiaires de leur technologie. Après avoir consacré deux ateliers à la question, l'UNIDIR a préparé pour la publication un ouvrage sur le renforcement de la confiance, s'agissant des activités spatiales, par des mesures de sécurité et la surveillance à partir de la terre.

E. Double usage des satellites

56. L'UNIDIR a organisé durant le Congrès-exposition international sur l'espace tenu à Brême (Allemagne) du 23 au 25 mai 1995 une conférence et une table ronde sur les perspectives de double usage des satellites. Un ouvrage analysant ces perspectives est en préparation.

V. PUBLICATIONS

57. Les études réalisées par l'UNIDIR sont publiées et largement diffusées – c'est ainsi qu'elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques, aux instituts de recherche, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales et que le public peut se les procurer à la Section des ventes de l'ONU et dans d'autres points de vente. L'Institut publie également les travaux de chercheurs réalisés dans le cadre de son programme de travail, qui sont diffusés de la même manière que les études précitées. Le troisième volet de ses publications, enfin, est la Lettre trimestrielle.

58. Aux termes d'accords conclus par l'Institut, certaines études sont maintenant publiées en anglais par des maisons d'édition, qui les diffusent par leurs réseaux de vente.

59. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait paraître les publications suivantes :

Études

European Security in the 1990's: Challenges and Perspectives, Victor-Yves Ghebali et Brigitte Sauerwein, Avant-propos de Serge Sur, 1995, 230 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.28.

Nuclear Policies in Northeast Asia, Actes de la Conférence de Séoul (25-27 mai 1994) publiés sous la direction d'Andrew Mack, 1995, 263 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.0.8.

Arms and Technology Transfer: Security and Economic Considerations Among Importing and Exporting States, Actes de la Conférence de Genève (14-15 février 1994) publiés sous la direction de Sverre Lodgaard et Robert L. Pfaltzgraff, 1995, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.10 : (à paraître).

Building Confidence in Outer Space Activities: CSBMs and Earth-to-Space Monitoring, publié sous la direction de Péricles Gasparini Ales, 1995, par Dartmouth (Aldershot) pour l'UNIDIR (à paraître).

Travaux de recherche

- No 27 Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective, Anatole N. Ayissi, 1994, 138 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.94.0.17.
- No 28 Russian Approaches to Peacekeeping Operations, A. Raevsky et I. N. Vorob'ev, 1994, 182 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.18.
- No 29 Une approche coopérative de la non-prolifération nucléaire : l'exemple de l'Argentine et du Brésil, Thierry Riga, 1994, 100 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.94.0.22.
- No 30 The CTBT and Beyond, Herbert F. York, 1994, 21 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.27.
- No 31 Halting the Production of Fissile Material for Nuclear Weapons, Thérèse Delpech, Lewis A. Dunn, David Fischer et Rakesh Sood, 1994, 70 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.29.
- No 32 Verification of a Comprehensive Test Ban Treaty from Space – A Preliminary Study, Bhupendra Jasani, 1994, 58 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.30.
- No 33 Nuclear Disarmament and Non-Proliferation in Northeast Asia, Yong-Sup Han, 1995, 83 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.3.
- No 34 Small Arms and Intra-State Conflicts, Swadesh Rana, 1995, 52 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.7.
- No 35 The Missing Link? Nuclear Proliferation and the International Mobility of Russian Nuclear Experts, Dorothy S. Zinberg, 1995, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.18 (à paraître).
- No 36 The Guardian Soldier: On the Future Role and Use of Armed Forces, Gustav Däniker, 1995, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.19 (à paraître).
- No 37 National Threat Perceptions in the Middle East, 1995, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.24 (à paraître).

Lettre de l'UNIDIR (trimestrielle)

- Vol. 7 No 26/27, juin-septembre 1994, La non-prolifération, 91 p.
- Vol. 8 No 28/29, décembre 1994-mai-1995, Les mines terrestres et la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques.

VI. RELATIONS EXTÉRIEURES

60. L'UNIDIR entretient une étroite collaboration avec le Centre pour les affaires de désarmement, au Secrétariat, de façon à assurer la complémentarité et la coordination de leurs activités respectives. Il continue également de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de désarmement et de sécurité internationale.

61. Sa Lettre trimestrielle et son Service informatisé d'information et de documentation sont pour l'Institut les principaux moyens de communication avec d'autres organismes de recherche et avec les particuliers, partout dans le monde, qui utilisent les résultats de ces recherches. Les contacts individuels sont importants et ses fonctionnaires ont accepté de nombreuses invitations d'universités, d'instituts de recherche et de forums divers un peu partout dans le monde, qui leur demandaient de venir faire des causeries. De même, des représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'autres organisations ont souvent été invités à l'UNIDIR. Celui-ci, étant situé dans le Palais des Nations, bénéficie en particulier de contacts étroits avec les délégations à la Conférence sur le désarmement. Son personnel a écrit pour la presse des articles sur des questions de sécurité et de désarmement. L'Institut élargit aussi ses relations avec l'extérieur en faisant faire des travaux de recherche et en recrutant des experts pour ses projets.

VII. CONCLUSION

62. L'Institut est reconnaissant au Siège de l'ONU à New York et à l'Office de Genève de l'appui administratif et autre qu'ils lui ont apporté conformément aux termes de l'article IX de son statut.

63. L'UNIDIR lance des campagnes de collecte de fonds pour augmenter les contributions volontaires des États Membres et obtenir des dons de fondations publiques et privées. Bien que son budget s'accroisse, les fonds non affectés d'avance sont difficiles à obtenir. Il est essentiel que la subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU, prévue à l'article VII du statut de l'UNIDIR, soit maintenue. Le financement mixte envisagé dans le statut de l'Institut lui garantit son autonomie, et il faut rappeler que l'impact de ses publications tient à l'indépendance qu'on lui prête dans ses travaux de recherche.

64. L'UNIDIR tire beaucoup de bénéfice des étroits contacts qu'il entretient avec l'ONU et ses États Membres. Ces contacts, qui sont l'une de ses raisons d'être, constituent un atout majeur, déterminant l'orientation et la qualité de ses travaux de recherche. L'autonomie que son statut lui confère au sein de l'ONU a le double avantage de lui permettre de conserver son indépendance tout en étant à proximité de ceux qu'il doit servir. Il s'agit là de conditions uniques pour la recherche appliquée, à un moment où la fonction de l'Organisation en matière de sécurité se trouve considérablement étendue, et l'Institut s'applique donc à se rendre aussi présent et aussi utile que possible.

ANNEXE II

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut des
Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT	1 - 5	17
II. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996 ET AU-DELÀ	6 - 40	17
A. Sécurité collective	7 - 20	17
B. Sécurité régionale	21 - 28	20
C. Études sur la non-prolifération	29 - 37	22
D. Quatrième session extraordinaire sur le désarmement	38	24
E. Coopération avec et entre les instituts de recherche	39	24
F. Programme de bourses de l'UNIDIR	40	25
III. FINANCEMENT	41 - 51	25

Tableaux

1. Contributions volontaires - 1995	28
2. Prévisions de recettes et de dépenses pour 1995 et 1996	29
3. Prévisions de dépenses pour 1995 et 1996	30

I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

1. Conformément aux dispositions de l'alinéa i) du paragraphe 2 de l'article IV du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Directeur rend compte au Conseil, selon qu'il convient, des activités de l'Institut et de l'exécution de son programme de travail.
2. Comme il est désormais coutumier, le Directeur a rendu compte au Conseil à deux reprises en 1995. En janvier, à Genève, il a présenté un rapport intérimaire sur les activités de l'Institut au cours de la période allant de juin à décembre 1994 et donné un aperçu des propositions qu'il formulerait pour le programme de travail de 1996. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des travaux en cours et ont donné leur avis sur le futur programme de travail. En juin, à New York, le Directeur a de nouveau rendu compte au Conseil; il l'a informé de l'évolution des activités et lui a présenté un projet de programme de travail pour 1996.
3. Les membres du Conseil ont conclu que le programme de travail de 1995 avait été mis en oeuvre de façon exemplaire. Le Conseil a donc approuvé le rapport du Directeur, qui sera présenté à l'Assemblée générale (pour plus de détails, voir l'annexe I du présent document).
4. Lors de sa réunion du mois de juin, le Conseil a examiné de façon approfondie le projet de programme de travail qui lui avait été soumis pour 1996 par écrit et, après discussion, l'a approuvé tel qu'il avait été modifié. Les observations et les suggestions des membres ont été incluses dans la version finale du document qui sera également présentée à l'Assemblée générale (voir partie II ci-dessous).
5. Le Conseil a déclaré qu'il avait pleinement confiance dans les qualités d'organisateur et de gestionnaire de M. Sverre Lodgaard, Directeur de l'Institut, et l'a remercié, ainsi que le personnel de l'UNIDIR, pour les efforts qu'ils avaient déployés au cours de l'année écoulée.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996 ET AU-DELÀ

6. Le programme de recherche adopté par le Conseil à sa réunion de juin 1993 comportait trois grands thèmes: sécurité collective dans le contexte des Nations Unies, questions de sécurité régionale et études sur la non-prolifération. Depuis deux ans, l'UNIDIR consacre l'essentiel de ses ressources à des recherches axées sur ces trois thèmes, qui restent d'une importance capitale pour la sécurité internationale et continuent d'intéresser de près l'Organisation. Le Conseil a donc décidé de jouer la carte de la continuité en conservant les mêmes thèmes en 1996 et au-delà, tout en renouvelant les activités en les axant sur des questions différentes. Il a également adopté un quatrième thème: "études préparatoires en vue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement".

A. Sécurité collective

7. Dans le cadre de ses recherches sur la sécurité collective, l'UNIDIR réalise un grand projet sur le désarmement et le règlement des conflits, qui

consiste à rassembler des données d'expérience obtenues sur le terrain dans le domaine de la démobilisation et du désarmement de factions en guerre, à analyser 10 initiatives de sécurité collective visant à désarmer des factions en guerre, et à étudier le rôle que le désarmement des parties peut jouer dans le règlement des conflits internes. On trouvera à l'annexe I une description des activités entreprises dans le cadre de ce projet, qui devrait être terminé à la mi-1996, ainsi que des méthodes employées et des modalités d'organisation. Les recherches effectuées dans ce domaine continueront de s'articuler autour de trois questions interdépendantes, qui sont exposées ci-dessous.

Désarmement et règlement des conflits

8. Tout d'abord, si le projet de désarmement et de règlement des conflits est axé sur le rôle de la démobilisation et du désarmement dans le règlement des conflits, l'étape suivante consistera à étudier le rôle de la démobilisation et du désarmement dans les stratégies de prévention des conflits. Ces stratégies doivent généralement s'appuyer sur une action diversifiée. Dans certaines parties du monde, la désertification, la déforestation, la surpopulation et le trafic des drogues se conjuguent à la prolifération des armes légères pour contribuer à la complexité des conflits. Pour être aussi efficaces que possible, les stratégies de prévention des conflits doivent donc combiner aide au développement, assistance à la protection de l'environnement, programmes d'éducation susceptibles d'entraîner des changements sociaux, mesures de non-prolifération des armements et désarmement.

9. Du fait des liens complexes qui existent entre la circulation des armes et les problèmes socio-économiques, il semble que la recherche doive s'inscrire dans un cadre régional. À cet égard, il est logique de prendre comme point de départ la mission de consultation du Secrétaire général au Mali et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, et de poursuivre les recherches sur cette base afin de mettre au point une stratégie intégrée de sécurité et de développement adaptée à la région.

Casques bleus, désarmement et missions humanitaires

10. Deuxièmement, l'interaction des Casques bleus et les organismes humanitaires pose une série de problèmes complexes, dont certains ont été clairement mis en lumière lors de récentes opérations de paix. Les deux types d'action sont souvent difficiles à concilier et suscitent de graves dilemmes plutôt que d'aboutir à des solutions convaincantes.

11. Les Casques bleus sont en général déployés dans des zones où l'on assiste à deux types de phénomènes souvent sanglants et de grande envergure : i) la guerre, c'est-à-dire un combat entre des unités militaires; et ii) des crimes de guerre et des tragédies humanitaires provoquées par la guerre.

12. Les efforts déployés pour régler les conflits portent essentiellement sur le premier phénomène, c'est-à-dire la guerre. Les moyens de règlement sont politiques, militaires, économiques, etc.; le résultat dépend de ce que peuvent accepter les parties. Si ce résultat est injuste ou imposé par les circonstances, le conflit n'est pas réglé, il n'est que maîtrisé. Les manifestations destructrices du conflit sont supprimées, mais les

incompatibilités demeurent. Les efforts visant à mettre fin aux crimes de guerre et à les prévenir, ainsi qu'à atténuer les effets des tragédies humanitaires, reposent sur des normes internationales. La protection des civils et l'aide humanitaire sont étroitement liées. Le droit international humanitaire ne cesse de se développer et la communauté internationale doit exiger qu'il soit respecté.

13. Les organismes qui fournissent l'aide humanitaire demandent parfois une protection militaire, mais risquent alors de se voir reprocher un manque de neutralité. Ils peuvent également tenter d'acheminer les secours sans escorte, mais doivent dans ce cas composer avec tous les groupes en présence et abandonner aux factions armées une partie de l'aide qu'ils transportent, au risque de prolonger la guerre. Lorsque la situation est particulièrement critique, c'est parfois le seul choix possible. Dans d'autres cas, il est plus aisé de tracer la ligne de démarcation entre l'aide humanitaire et les opérations des Casques bleus et de ne pas amalgamer secours et politique.

14. Quels avantages et désavantages y a-t-il à envisager de façon intégrée la protection des civils et l'assistance à ceux qui en ont cruellement besoin? Que peuvent faire les forces des Nations Unies? Quel est le rapport entre la démobilisation et le désarmement et l'aide humanitaire? Comment ces actions peuvent-elles se renforcer mutuellement? Le recours à la force militaire pour assurer la protection des missions humanitaires peut-il éventuellement contraindre à un désarmement qui servirait l'objectif recherché? Autant de questions sur lesquelles l'UNIDIR est chargé de se pencher, aux termes de son mandat.

15. Genève se prête bien à ce type de recherche dans la mesure où certaines des principales organisations humanitaires y sont installées. Il importe que l'UNIDIR coopère avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales intéressées. Le Practitioners' Questionnaire (Questionnaire à l'intention des hommes de terrain) mis au point pour le projet "désarmement et règlement des conflits", qui comporte une série de questions relatives à l'interaction entre les forces des Nations Unies, le désarmement des factions en guerre et les opérations humanitaires, a déjà donné des résultats intéressants.

Technologies modernes au service de la paix

16. Troisièmement, on examinera la façon dont les technologies modernes sont susceptibles de faciliter la diplomatie préventive, de renforcer les mesures propres à accroître la confiance et de rendre les opérations de paix plus efficaces. Il s'agit d'un domaine peu étudié : les opérations de maintien de la paix classiques sont souvent caractérisées par un recours très limité à la technologie et par une certaine mesure d'improvisation. Dans les conflits actuels, les opérations de paix pourraient être plus efficaces si l'on recourait à des technologies modernes pour obtenir des renseignements (capteurs sismiques, thermiques et infrarouge), pour détecter et désamorcer les mines (dispositifs à infrarouge, géoradars), pour améliorer les communications et la coordination entre les forces multinationales des Nations Unies, pour doter les Casques bleus de moyens militaires plus efficaces tout en limitant au maximum les pertes de vies humaines, et pour faciliter les activités humanitaires.

17. En coopération avec d'autres institutions disposant de compétences techniques particulières, l'UNIDIR pourrait, dans le cadre de la deuxième phase de cette étude, participer effectivement à l'adaptation de technologies modernes à des domaines tels que les mesures propres à accroître la confiance, la diplomatie préventive et les opérations de paix. Le projet "désarmement et règlement des conflits" et les autres études relatives à la diplomatie préventive et aux activités humanitaires constituent des sources d'information utiles pour déterminer les besoins dans ces domaines; quant aux institutions qui collaborent avec l'UNIDIR, elles l'informeront des technologies existantes ou en cours de mise au point qui pourraient contribuer à y répondre.

18. Ces trois séries de questions ont pour dénominateur commun les problèmes que posent les armes légères. Quoiqu'il ne puisse exister de solution universelle à des problèmes aussi complexes, l'UNIDIR continuera d'axer ses recherches sur les utilisateurs de ces armes, dans les zones où des conflits sévissent ou menacent de se déclencher.

19. L'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une intensification des efforts visant à limiter la prolifération des armes légères, qui sont responsables de la plupart des blessures et des pertes de vies humaines dans les conflits contemporains, a donc été entendu par l'UNIDIR, qui se penche sur la question depuis quelque temps et continuera de le faire dans le cadre du projet "désarmement et règlement des conflits" et d'études connexes.

20. En automne 1995, l'UNIDIR organisera au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec le Centre pour les affaires de désarmement, le Bonn International Centre for Conversion et le Monterey Institute of International Studies, un séminaire d'une journée visant à mieux faire connaître la notion de microdésarmement introduite par le Secrétaire général. Ce séminaire devrait revêtir un caractère très concret : les participants relateront leur expérience particulière et discuteront des moyens d'empêcher la prolifération des armes légères et de récupérer celles qui sont en circulation. Il se tiendra parallèlement aux travaux de la Première Commission et s'adressera principalement aux représentants et aux organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine du désarmement.

B. Sécurité régionale

21. C'est essentiellement sur le Moyen-Orient qu'ont porté les études relatives à la sécurité régionale. Le projet de l'UNIDIR sur le renforcement de la confiance et la maîtrise des armements au Moyen-Orient est un programme de recherche appliquée faisant appel à des experts gouvernementaux et non gouvernementaux et axé sur des questions ne figurant pas (encore) à l'ordre du jour officiel. L'examen des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et de celles concernant la maîtrise des armements ne se borne pas uniquement aux armes classiques mais porte aussi sur les armes de destruction massive, dans une optique à la fois régionale et sous-régionale (voir annexe I). À l'instar du projet sur le désarmement et le règlement des conflits, ce programme devrait se poursuivre sur une période de deux ans et se terminer vers le milieu de 1996.

22. Deux ans ne sauraient cependant suffire pour examiner des problèmes à aussi long terme que ceux qui se posent au Moyen-Orient, région dans laquelle les évolutions politiques à l'oeuvre sont vitales, non seulement pour la sécurité régionale mais aussi pour la sécurité internationale au sens large dans un avenir prévisible. Ainsi, consacrer à la maîtrise des armements deux ans de recherche serait se contenter d'en faire la radiographie et interrompre ce programme qui a déjà permis d'accumuler des connaissances précises sur les questions de sécurité au Moyen-Orient et de constituer des réseaux de recherche sur la maîtrise des armements dans la région, serait un gaspillage de ressources. Le programme de recherche de l'UNIDIR sur les mesures propres à accroître la confiance et sur la maîtrise des armements au Moyen-Orient va donc être prolongé de deux ans.

23. De nouvelles recherches seront consacrées à la sécurité fondée sur la coopération au Moyen-Orient. Dans le domaine militaire, on examinera les conditions préalables et les modalités de la restructuration, en vue de l'instauration d'un dispositif des forces non offensif.

24. Si un accord de paix intervenait entre Israël et la République arabe syrienne, les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité dans la sous-région et la maîtrise des armements entre Israël et ses voisins pourraient s'appuyer sur une base plus solide. Il faudra ensuite réaménager les arrangements existants, imposer des restrictions plus efficaces aux activités et au déploiement des forces militaires et resserrer la coopération sur les questions relatives à la maîtrise des nouveaux armements et la recherche d'une solution au problème des armes légères. La question de la limitation et de la maîtrise du trafic d'armes légères renvoie directement au problème persistant du terrorisme dans la région, problème qu'il faut aborder d'urgence. L'UNIDIR pourrait orienter la réflexion sur les moyens de régler ce problème à partir des expériences menées dans d'autres régions du monde.

25. L'UNIDIR va engager un débat sur les questions relatives à la sécurité dans le Golfe. Un atelier consacré aux perceptions des menaces, au renforcement de la confiance et à la maîtrise des armements dans cette sous-région doit se tenir en novembre 1995 au Centre d'études et de recherches stratégiques des Émirats (Abu Dhabi). Par ailleurs, l'UNIDIR pourrait axer ses recherches futures sur le suivi des questions de sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

26. Le conflit israélo-arabe n'a plus dans la région la place dominante qu'il occupait jusque-là. Le processus de paix a tracé de nouvelles lignes de démarcation entre partisans et opposants du processus. Les régimes et les intérêts nationaux jouant un rôle de plus en plus important, toute une mosaïque de conflits frontaliers et de menaces intérieures gagnent du même coup en visibilité; les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et celles concernant la maîtrise des armements en sont d'autant plus pertinentes pour la gestion et le règlement futurs de ce genre de conflits.

27. Au niveau régional, l'objectif de l'élimination des armes de destruction massive favorise la recherche de compromis par zone. L'UNIDIR est sur le point de publier un rapport sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et pourra effectuer, le cas échéant, des études de suivi.

28. En dehors du Moyen-Orient, une autre étude est en cours sur la sécurité régionale : il s'agit du désarmement et de la démobilisation dans le contexte des stratégies de prévention des conflits en Afrique occidentale (voir par. 8 et 9). Par ailleurs, l'Institut pourrait examiner certaines options en matière de maîtrise des armements en Asie du Nord-Est en coopération avec des chercheurs de la région. Jusqu'ici, l'accumulation importante des armements en Asie du Nord-Est ne s'est pas encore transformée en course aux armements mais en l'absence de mesures plus efficaces propres à accroître la confiance et la sécurité et de mesures de maîtrise des armements, le risque existe.

C. Études sur la non-prolifération

29. Au cours des années, les études sur la non-prolifération ont porté sur une vaste gamme de techniques liées aux armements et à la défense, depuis les armes de destruction massive jusqu'aux systèmes classiques à applications bivalentes. Certaines ont été réalisées aux fins des travaux de la Conférence du désarmement et, d'autres, plus récemment, à ceux de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et la question de sa prorogation. Réuni au lendemain de cette dernière conférence, le Conseil a passé en revue l'ordre du jour des questions relatives à la non-prolifération et a adopté de nouvelles priorités de recherche pour l'année 1996 et les années suivantes.

30. La question de l'élimination des matières fissiles excédentaires dans des conditions de sécurité revêt une importance croissante. L'accumulation des stocks de matières fissiles excédentaires provenant du secteur militaire et l'augmentation des quantités de plutonium utilisé dans les cycles de combustible civil rendent urgentes et impératives la comptabilisation et la maîtrise de ces matières. Dans le contexte des relations bilatérales États-Unis d'Amérique-Russie, des études approfondies ont été consacrées aux moyens de faire face aux risques de prolifération. À l'échelle mondiale, on pourrait relancer le concept d'un centre international de stockage du plutonium, tel que stipulé dans le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). D'une manière générale, les options existantes en matière de gestion internationale des matières fissiles excédentaires constituent une priorité et elles pourraient être étudiées en coopération avec l'AIEA et d'autres instances.

31. De nouvelles études devraient être consacrées au transfert des techniques liées aux armements et à la défense, en vue notamment de recenser précisément les technologies émergentes susceptibles d'appeler des mesures de maîtrise ou de limitation d'ici 10 à 20 ans. Un atelier pourrait être organisé sur ce thème avec des représentants des services de recherche-développement de sociétés internationales et des experts scientifiques pluridisciplinaires membres d'académies des sciences nationales. Ces études auraient pour but de faire mieux comprendre aux fournisseurs comme aux acquéreurs d'armes les règles régissant les transferts internationaux de technologies à applications bivalentes.

32. On s'accorde à reconnaître que le prochain objet de négociation de la Conférence du désarmement sera la convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes. La Conférence est parvenue à un accord sur le mandat de négociation (cet accord reconnaît la divergence des opinions existant jusqu'à nouvel ordre sur la question des

stocks). L'UNIDIR a publié un document sur l'interdiction de la production (Halting the Production of Fissile Materials for Nuclear Weapons, No 31) et entreprendra peut-être de nouvelles études pour donner suite aux questions soulevées par la Conférence.

33. Étant donné le champ d'application du Traité sur la non-prolifération, il y a de bonnes chances que les nouvelles menaces de prolifération nucléaire viennent à l'avenir de l'intérieur du système. L'efficacité des mécanismes de vérification et de respect des dispositions n'en est que plus impérative et il convient à cet égard de se demander comment mobiliser des ressources en rapport avec les problèmes réels pour ce qui est de l'application des garanties sans que les mesures prises soient jugées discriminatoires. La réponse semble passer par la conclusion d'accords portant création de zones exemptes d'armes nucléaires assortis de clauses de vérification plus strictes que celles du système standard de l'AIEA (circulaire d'information No 153), mais pouvant cependant être couplées au régime de vérification de l'AIEA (EURATOM; ABACC). L'étude de l'UNIDIR sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient comprend un examen approfondi de ces possibilités.

34. L'UNIDIR va publier une évaluation des travaux et des résultats de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et la question de sa prorogation, et souhaiterait également publier, le moment venu, un compte rendu et une évaluation des résultats des travaux de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM).

35. En l'absence de normes sur la possession de l'arme nucléaire, peut-il exister une norme viable sur la prolifération? Les données disponibles à ce jour ne fournissent pas de réponse claire. On peut difficilement faire valoir que ce qui vaut pour quelques pays est nécessairement contre-productif, voire inutile, pour tous les autres. L'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération demeure essentielle. Si tous les États dotés de l'arme nucléaire choisissaient d'opter pour la dissuasion minimale – renonçant par là à la dissuasion élargie et au recours en premier aux armes nucléaires et bornant le rôle des armes nucléaires à dissuader d'autres États de leur usage – on pourrait se satisfaire d'arsenaux nucléaires ne comptant que quelques centaines d'armes. En dessous de ce chiffre, la question qui se pose n'est plus comment maîtriser les armements mais plutôt dans quel type de monde envisager un désarmement complet. L'UNIDIR doit contribuer au débat sur les modalités et les conditions d'un désarmement nucléaire accru et continuer à alimenter la réflexion sur la dénucléarisation complète de la planète.

36. Le TNP a été un enjeu de négociation entre les États dotés de l'arme nucléaire et les autres. Le débat tourne d'ailleurs toujours autour de la distinction entre les pays qui ont l'arme nucléaire et ceux qui ne l'ont pas. Une perspective nouvelle se fait cependant jour sur la prolifération, à savoir que l'intérêt commun exige d'empêcher toute nouvelle prolifération des armes nucléaires. Le nombre élevé des États parties au TNP – près de 180 États, soit davantage que pour tout autre traité relatif à la maîtrise des armements – atteste de ce consensus. L'émergence de problèmes nouveaux comme le vol et la contrebande d'armes nucléaires confirme que l'intérêt commun exige également de faire barrage aux transactions illicites de matières fissiles. En même temps,

l'Organisation des Nations Unies, principal gardien des intérêts de tous, se montre plus efficace que pendant la guerre froide.

37. Le Conseil de sécurité, organe chargé de veiller au respect des obligations internationales, a aussi un rôle important à jouer en tant que gardien de la norme de non-prolifération. L'ordre du jour de la Conférence du désarmement porte non seulement sur l'étude du Traité portant interdiction complète des essais nucléaires et de la question de l'interdiction de la production de matières fissiles mais aussi sur la recherche de garanties de sécurité plus efficaces. Quant à la Commission du désarmement des Nations Unies, elle peut en tant qu'organe délibérant favoriser des accords réciproques entre fournisseurs et acquéreurs d'armes sur les directives appelées à régir les transactions internationales de technologies à applications bivalentes. La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aura pour tâche de renforcer les objectifs du désarmement et de la non-prolifération et d'adapter aux réalités de l'après-guerre froide les moyens dont elle dispose pour les atteindre. Cette nouvelle perspective de l'intérêt commun revêt enfin une importance particulière pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans le choix des thèmes et des travaux qu'il consacre à la non-prolifération.

D. Quatrième session extraordinaire sur le désarmement

38. Cette session extraordinaire fournira une occasion unique d'examiner et de passer en revue les efforts déployés en vue du désarmement. La conjoncture est très différente de ce qu'elle était en 1988, date de la troisième session extraordinaire ou même en 1978, date de la première session extraordinaire, à l'époque de la guerre froide. À certains égards, il convient de repenser les objectifs du désarmement. Peut-on par exemple envisager un désarmement complet et général? Est-ce souhaitable? D'autant que ce sont plutôt les moyens d'aborder la maîtrise des armements et le désarmement qui doivent être repensés. Il est clair que le succès et l'importance de la session dépendront largement de la qualité des travaux préparatoires. Le Conseil a confié les préparatifs de la session à un groupe de travail dont les activités et celles de l'UNIDIR devront être coordonnées. L'UNIDIR pourrait se charger d'établir l'ordre du jour annoté et un atelier dont les participants se réuniraient une ou plusieurs fois, selon ce qui serait jugé utile et nécessaire, pourrait être convoqué à cette fin.

E. Coopération avec et entre les instituts de recherche

39. Quatre activités seront maintenues au titre de cette rubrique :

a) La mise à jour et l'extension de la base de données informatisée pour l'information et la documentation de l'UNIDIR qui donne des renseignements sur la nature et l'origine des activités entreprises dans le domaine de la recherche en matière de sécurité et de désarmement. Cette base de données, qui contient plus de 1 200 références, peut dorénavant être exploitée directement par les utilisateurs externes grâce au réseau Internet;

b) La publication trimestrielle de la Lettre de l'UNIDIR;

c) La convocation de conférences régionales, en vue d'examiner d'une part les questions de sécurité, maîtrise des armes et désarmement propres à chaque région et d'autre part d'encourager la coopération avec et entre les instituts de recherche dans les domaines concernés. Les réunions régionales pourront notamment servir de base à la création et à l'extension de réseaux informatiques à des fins bibliographiques et de référence; et

d) Le suivi de la Conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité, organisée par la Suisse, à Zurich, en 1994, et coparrainée par l'UNIDIR et les autres instituts européens de recherche. La Conférence a examiné les besoins en vue d'améliorer les communications et de faciliter l'accès aux données ainsi que les moyens actuellement disponibles à cet égard, notamment aux fins de relier les instituts d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique aux banques de données et aux réseaux informatiques actuellement mis au point. Il a été demandé à l'UNIDIR d'organiser une réunion de suivi en 1996.

F. Programme de bourses de l'UNIDIR

40. L'UNIDIR propose un programme de bourses aux chercheurs des pays en développement. Ce programme porte sur une durée de trois à six mois et les boursiers sont associés aux projets de recherche en cours, ce qui permet de renforcer sensiblement la base de recherche de Genève. En 1995, dans le cadre du projet sur le désarmement et le règlement des conflits, l'Institut a accueilli plusieurs boursiers de différents pays chargés de réaliser des études de cas sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées dans leurs régions respectives. Le projet permet ainsi de garantir la participation de chercheurs sur "une base politique et géographique équitable" (art. II.3 des statuts de l'UNIDIR). Le programme de bourses de l'UNIDIR est actuellement financé par la Finlande, la Norvège et les Pays-Bas, et il se poursuivra en fonction des fonds recueillis.

III. FINANCEMENT

41. Le financement de l'UNIDIR provient de trois sources différentes : des contributions volontaires des États Membres; des dons pour la recherche provenant de fondations; et d'une subvention de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les deux premières sources, le problème des financements "liés" ou "affectés", c'est-à-dire les contributions attribuées à des projets spécifiques par opposition à celles destinées au soutien de l'UNIDIR, ne permet toujours pas à l'Institut de bénéficier de toute la souplesse nécessaire. L'ensemble des dons et contributions volontaires sont liés au soutien de projets spécifiques. À l'exception des frais généraux directs, le personnel de base et l'infrastructure, postes qui devraient normalement être financés par l'Institut lui-même, ne reçoivent que peu ou pas de soutien.

42. Par le passé, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a systématiquement rappelé qu'il fallait poursuivre les efforts pour recueillir des contributions non assorties de réserves et imputer une part équitable des frais de soutien de l'Institut aux contributions liées, afin de minimiser la part prélevée sur le budget ordinaire. Les membres du Conseil d'administration de l'Institut ont pleinement souscrit à cette position, chacun

en sa qualité propre encouragera les donateurs à éviter dans toute la mesure possible de lier leurs contributions volontaires à des objectifs précis.

Contributions volontaires/bourses de recherche

43. En 1995, le total des contributions volontaires des États Membres et des bourses de recherche des fondations a tout juste dépassé 1,2 million de dollars, à savoir une augmentation de 300 000 dollars par rapport à l'année précédente. Le Conseil d'administration s'est félicité de cette hausse ainsi que du nombre croissant de pays participants. Tout semble indiquer que ces tendances se poursuivront en 1996, et qu'elles devraient s'accompagner d'un accroissement du nombre des contributions non liées.

44. Comme tous les ans, il est très difficile, en raison de la date de parution du rapport, d'estimer avec précision quel sera le montant des contributions volontaires et des dons. De nombreux gouvernements préfèrent annoncer leurs contributions lors de la Conférence d'annonces de contributions qui se tient en octobre pendant la célébration de la Semaine du désarmement et certaines fondations ne prennent leurs décisions que plus tard dans l'année. Ainsi, à la date de présentation du présent rapport, seule une partie des ressources nécessaires pour 1996 est assurée. Les chiffres définitifs, qui seront connus vers le milieu de l'année, devraient être légèrement plus élevés.

45. Pour résoudre ce problème, l'Institut a décidé d'adopter la procédure suivante. Premièrement, les projets en cours seront programmés jusque vers le milieu de l'année, deuxièmement, le Conseil d'administration approuvera les nouveaux projets en juin/juillet, lesquels seront ensuite finalisés pour présentation aux États Membres et fondations à l'automne et, troisièmement, les contributions seront sollicitées pendant la période d'hiver et de printemps. Cette procédure permettra de garantir une transition sans heurt d'un groupe de projets à un autre. Toutefois, elle implique que le montant des ressources garanties pour l'année suivante dépendra de l'achèvement des projets existants.

46. Le tableau 1 donne un état détaillé du montant des recettes de l'Institut provenant des contributions volontaires pour 1995.

Subventions de l'Organisation des Nations Unies

47. Le montant de la subvention de l'Organisation des Nations Unies (220 000 dollars) n'a pas augmenté depuis plusieurs années et il n'a pas été ajusté en fonction de l'inflation. Le Conseil d'administration a constaté qu'en 1995 la subvention représentait environ 15 à 20 % des recettes provenant des contributions volontaires, pourcentage très faible en termes du système normal des "dons de contrepartie", dont bénéficient de nombreux instituts dans le monde. Cette subvention est une composante vitale du financement de l'Institut car elle n'est pas soumise aux restrictions qui accompagnent souvent les contributions volontaires, notamment les financements liés ou affectés évoqués ci-dessus. Le Conseil d'administration et le Directeur ont conclu que pour lui permettre d'exécuter les activités souhaitées par les États Membres, l'Institut devrait recevoir une subvention d'un montant de 400 000 dollars. Toutefois, compte tenu de la situation financière de l'Organisation des

Nations Unies, le Conseil d'administration n'est guère optimiste quant à l'accueil qui sera réservé à cette demande.

48. En tout état de cause, le Conseil d'administration estime qu'il est indispensable de maintenir à tout prix le montant actuel de 220 000 dollars. Il est clair que sans augmentation de la subvention, ou de contributions supplémentaires provenant d'autres sources, l'Institut sera dans l'impossibilité d'élargir son mandat et ses activités actuelles.

Montant estimatif des recettes et des dépenses

49. La colonne 5 du tableau 2 donne les prévisions de recettes pour 1996 (et le montant approximatif des dépenses). Comme expliqué précédemment et comme le montrent les colonnes 2, 3 et 4, ces prévisions seront progressivement révisées à la hausse.

50. La colonne 5 du tableau 3 indique les prévisions de dépenses pour 1996. Les colonnes 2, 3 et 4 présentent une analyse des estimations révisées pour 1995.

51. Après avoir adopté le programme de travail et examiné la situation financière avec le Directeur, le Conseil d'administration a approuvé le projet de budget pour 1996.

Tableau 1

Contributions volontaires — 1995

<u>Contributions</u>	<u>Montant</u> (En dollars É.-U.)
A. <u>Contributions annoncées en juin 1994</u>	
Autriche	104 108
États-Unis d'Amérique	30 000
Fondation Ford	165 000
France	279 734
Grèce	7 000
Norvège	41 983
Pays-Bas	39 134
République de Corée	15 000
Suisse	68 363
Total partiel A	750 322
B. <u>Contributions à venir</u>	
Allemagne	4 380
Allemagne	69 518
Australie	7 685
Chili	1 000
Finlande	20 639
Finlande	1 837
Finlande	17 689
Fondation MacArthur	82 920
Fondation Winston	40 000
Luxembourg	3 553
Norvège	100 000
Nouvelle-Zélande	4 538
Royaume-Uni	31 250
Royaume-Uni	8 065
Suisse	26 316
United States Institute for Peace	35 000
Total partiel B	454 390
Total du montant estimatif des recettes de l'UNIDIR provenant des contributions volontaires — 1995	1 204 712

Tableau 2

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1995 et 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

1	2	3	4	5
Rubriques	1995 Prévisions initiales	1995 Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution)	1996 Prévisions initiales
A. Recettes disponibles au début de l'année	254,4	584,1	329,7	246,6
B. Prévisions de recettes :				
Contributions volontaires	623,6	728,6	105,0	648,5 ^a
Dons des fondations	135,0	157,9	22,9	23,0 ^b
Montant estimatif des intérêts sur les recettes	15,0	25,0	10,0	25,0
Montant estimatif des recettes diverses	35,0	15,0	(20,0)	15,0
Subvention de l'Organisation des Nations Unies				
Budget ordinaire	220,0	220,0	—	220,0
Montant total	1 028,6	1 146,5	117,9	931,5
C. Montant estimatif total des fonds disponibles (A + B)	1 283,0	1 484,0	447,6	1 178,1
D. Prévisions de dépenses	1 077,0	1 484,0	407,0	1 049,7
E. Solde du fonds à la fin de l'année (C - D)	206,0	246,6	40,6	128,4

^a Les gouvernements suivants ont annoncé leurs contributions pour 1996 : Autriche, Espagne, France, Grèce, Norvège, République de Corée, Sri Lanka et Suisse.

^b Les fondations suivantes ont annoncé leurs contributions pour 1996 : Fondation Ford, Fondation MacArthur.

Tableau 3

Prévisions de dépenses pour 1995 et 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

1	2	3	4	5
Ressources nécessaires	1995 Prévisions initiales	1995 Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution)	1996 Prévisions initiales
A. Dépenses directes de programme et d'administration				
Personnel temporaire pour les réunions	12,0	5,5	(6,5)	—
Honoraires et frais de voyage des consultants	92,9	169,9	77,0	
Groupes spéciaux d'experts	58,0	49,9	(8,1)	84,8
Traitements et dépenses communes de personnel	551,4	739,9	188,5	16,6
Contrats de prestations de services individuels	129,3	303,9	174,6	10,4
Programme de bourses (allocations)	113,1	73,1	(40,0)	—
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	31,1	49,7	18,6	—
Frais de voyage des boursiers	10,5	9,8	(0,7)	—
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	10,0	—	(10,0)	—
Location de salles de conférence	4,0	2,0	(2,0)	
Location de mobilier, matériel	—	4,0	4,0	
Dépenses de représentation	3,2	3,2	—	
Entretien du matériel de bureautique	5,5	5,4	(0,1)	
Abonnements et commandes renouvelables	1,5	2,4	0,9	
Fournitures et accessoires	4,0	2,0	(2,0)	
Achat de matériel de bureau	9,7	3,1	(6,6)	
Total	1 036,2	1 423,8	(387,6)	
B. Dépenses d'appui au programme (5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	40,8	60,2	19,4	39,5
Montant estimatif total des dépenses (A + B)	1 077,0	1 484,0	407,0	1 049,7
C. Réserve opérationnelle (15 % du total de A et B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	128,6	189,6	61,0	124,5
Total A + B + C	1 205,6	1 673,6	468,0	1 174,2
